LA LETTRE du CHABOT

Assemblée Générale 2017

Le « Chabot » a 20 ans

Certains diront que vingt ans c'est l'âge de raison, mais au-delà de la raison, au Chabot, nous pensons que c'est toujours l'âge de la passion. Celle que nous savons garder intacte pour défendre nos cours d'eau et leurs milieux vivants et riches.

Toujours est-il que vingt ans est un cap que peu d'associations écologistes passent. Durer contre vents et marées, est un gage de sincérité envers les engagements qui nous animent.

Tout au long de ces années notre association a appris, partagé, formé, alerté et proposé pour défendre les rivières et les milieux aquatiques de notre département.

Il y a tant à faire et à défendre.

Le rouleau compresseur des projets dévastateurs pour l'eau et les milieux aquatiques s'emballe. Détournements de cours d'eau - toujours plus de stockages ! -, multiplication sans fin des projets d'équipements sur tous les linéaires possibles. Surconsommation d'espac, pour ouvrir toujours plus de gravières en mettant les nappes à nu, ou encore pour des projets immobiliers gagnés sur des zones humides, etc…

Mais entre revers et succès, notre association tient bon avec ses petits moyens.

Ces vingt ans d'engagements militants en sont le meilleur témoignage.

Le mot du Président :

Il y a vingt ans, notre fournisseur d'électricité EDF, par l'intermédiaire de la retenue de la Barre sur la rivière Ariège, près de Foix, avait la liberté de massacrer régulièrement le milieu aquatique, tuer des centaines de truites, des poissons et compromettre la reproduction. Comment? En organisant les vidanges des boues de son barrage. Ces vidanges portaient un joli nom officiel : « les transparences » ! Le prédateur avait inventé les boues transparentes et prenait les Ariègeois pour des imbéciles. C'est humiliant ! Martine et Henri, nos deux chabots des champs, se dressèrent sur leurs nageoires et déposèrent les premiers statuts de l'association de protection de la rivière Ariégeoise « le Chabot ». Le petit chabot imposa de nouvelles pratiques au géant EDF. Premier succès.

Depuis, chaque premier mardi du mois, Henri, notre chabot des champs, comme le chabot des eaux avec ses nageoires, ventile la formation et l'action au conseil d'administration, à ses adhérents et à ses futurs défenseurs des rivières .

Les débits baissent, les eaux se réchauffent, notre poisson fétiche est en difficulté. Le chabot des champs se bat pour faire respecter un débit minimum et préserver le milieu aquatique.

Sous sa pierre plate, notre poisson témoin semble statique. En effet il demeure de longues heures sous son abri mais en réalité il ne reste pas immobile, il se déplace… Hélas, des obstacles se dressent dans ses déplacements et rompent la continuité écologique : mini centrale électrique, buses inadaptées, ponts provisoires pour des engins mécaniques qui saccagent le lit de la rivière, etc .... Le chabot des champs vigilant dresse ses nageoires et exige le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau..

Les fumiers, les rejets des eaux domestiques, les stations épuration défaillantes, les vidanges des fosses sceptiques dans les fossés, les hydrocarbures à la suite des pluies.... toutes ces pollutions empoisonnent la rivière et perturbent notre poisson des eaux. Le chabot des champs intervient. D'un côté, de l'autre, sur le terrain, au près des pouvoirs publics, du préfet, de la DDT, de la police de l'eau, des commissions , à Foix , à St Girons, à Mirepoix, à Beille, à Guzet, à Toulouse, à Agen.

Le chabot des champs prend la parole dans la presse régionale, nationale (le Canard Enchaîné, Reporterre), sur Radio transparence, FR3, dans les enquêtes publiques. Le chabot argumente pour la défense du milieu aquatique. Bref le chabot assure, avec ses moyens, la protection des rivières ariégeoises, sa seule vocation et il est de plus en plus connu…

Bernard Danjoie

1 – Pour longtemps encore, le lourd dossier des Gravières et carrières :

Malgré de terribles revers nous n'abandonnerons pas la grande nappe alluviale de Basse Ariège à son avenir de pollution programmée.

L'année 2016 avait portant bien débuté avec nos succès de Manses et de Bedeilhac. Elle se clôture durement avec le jugement négatif de la cours d'appel de Bordeaux à notre demande d'annulation de l'autorisation d'exploiter les graves alluvionnaires accordée à la Société Denjean sur Saverdun.

Rien n'y a fait. Aucun de nos arguments n'a été retenu, notre recours en appel s'est soldé par un nouveau rejet.
Après le classement sans suite de notre plainte pour dépôts de matériaux non autorisés dans la carrière Denjean (!), puis le rejet de notre pourvoi en référé au TA de Toulouse et le rejet de notre recours contre son autorisation d'exploiter, c'est notre quatrième échec contre cet exploitant et le 5ième contre les carriers en Basse Ariège en comptant la perte de notre recours contre Midi Pyrénées Granulats. C'est aussi financièrement difficilement tenable par notre association.

Manifestement, auprès des juridictions, le poids économique des carriers et les nombreux appuis des

exploitants priment sur la protection de la ressource en eau, des milieux, des espèces, des terres agricoles, d'une gestion sobre et sage de la ressource en granulats.
Il n'y a pas à douter de la justesse de notre engagement contre cette surexploitation de matériaux alluvionnaires, de perte de surfaces agricoles de qualité et de mise en danger de la ressource en eau. Mais, comme bien souvent, nous avons raison trop tôt et la puissance publique ne se réveillera que lorsque les dégâts seront faits et constatés, c'est-à-dire trop tard.
C'est désolant.
Dans ces conditions, notre Conseil d'Administration n'a pas jugé raisonnable d'engager notre association dans une nouvelle procédure juridique en Conseil d'Etat.
Ce n'est pas de gaieté de cœur que notre CA a pris cette décision mais nous devons aussi passer à d'autres façons de combattre le lobby des carriers et des mines. Le juridique au TA n'est pas la seule action possible et nous envisageons d'autres modalités pour les suites que nous donnerons à ces dossiers judiciaires si les éléments le permettent.
Des actions publiques dans tous les cas pour contrer leur poids sur les politiques qui les soutiennent.

Nous attendons maintenant les suites de notre dossier contre l'autorisation d'exploiter de la Société Mallet sur Montaut en jugement au TA de Toulouse.

2 – La cartographie des cours d'eau :

Ce fut le très gros dossier de l'année et nous y avons consacré beaucoup de temps et d'efforts.
Le jeu en vaut la chandelle car c'est le réseau « chevelu », constitutif de nos cours d'eau, mais souvent non cartographié et ne portant pas forcément de nom propre, qui est dans le collimateur et risque fort d'en prendre un vilain coup.

Notre travail sur le réseau chevelu en partenariat avec le CIAPP nous avait permis de prendre de l'avance et de voir les risques courus : la disparition administrative pure et simple d'une grande partie de linéaire de notre riche réseau hydrographique.
Du coup, c'est toute leur protection qui tombe et c'est l'objectif d'atteinte du bon état écologique de nos cours d'eau qui est remis en question.

Ne bénéficieront plus des protections de la loi sur l'eau tous les cours d'eau qui en auront perdu le statut.
Pour l'instant, ces cartes provisoires ne sont pas opposables juridiquement puisqu'il n'y aura pas d'arrêté préfectoral.
Mais, dans l'attente de la nouvelle carte IGN prévue d'ici 4 à 5 ans, qui sera établie sur la base des travaux actuels en cours et qui entérinera les décisions prises en ce moment, les services de l'état Onema, Police des eaux ne se déplaceront plus pour verbaliser ou instruire un dossier loi sur l'eau. La charge de la preuve incombera totalement au citoyen lésé ou à l'association de protection : prouver qu'on est en présence d'un cours d'eau, prouver la pollution ou l'action répréhensible, prouver l'impact sur les milieux.
Sans PV des fonctionnaires assermentés, pas d'action possible ! Sinon, extrêmement difficile.

C'est donc principalement le réseau chevelu qui est le plus touché.
Cette démarche, menée sous la responsabilité des services de l'Etat, fait suite à la demande des deux syndicats

agricoles majoritaires, FNSEA et JA dans le but de se dégager de la pression des contrôles exercés dans le cadre de la protection des milieux aquatiques. Le gouvernement Valls, après la mission portée par la députée Massat, s'est empressé d'y donner une suite favorable.

Ainsi, c'est cours d'eau par cours d'eau que se fait actuellement l'analyse. Vous comprendrez que les professionnels, agricoles, forestiers, industriels... qui ont des intérêts économiques forts à voir des cours d'eau disparaître, et avec, leur protection, sont à l'œuvre et déjà bien organisés.
Si nous restons l'arme au pied, ce sont des centaines de milliers de cours d'eau en France qui vont perdre leur statut de masse d'eau.

C'est le cas chez nous en Ariège et donc partout.
Nous pouvons intervenir et contrecarrer les appétits lobbyistes. Mais ce travail, précis et considérable ne peut être porté par un tout petit nombre de militants environnementaux et nous avons su mobiliser des volontés pour nous aider. Chaque fiche représente plusieurs heures de travail compte tenu des recherches cartographiques et des déplacements sur le terrain pour relever des indicateurs, chaque fois en 3 points différents du linéaire concerné.
C'est démentiel ! C'est bien un sale coup pour nos cours d'eau qui est en train de se passer.
Le rapport Massat aura donc abouti à une opération de "grand nettoyage par le vide" de la loi sur l'eau.
Notre association s'est engagée très tôt sur ce difficile dossier. Nous avons à ce jour établis près de 100 fiches de reconnaissance cours d'eau. C'est considérable et notre action s'est fait connaître au niveau national.
Ainsi ce dossier dépasse aujourd'hui l'Ariège et le journal de l'environnement « Reporterre » s'en est fait largement l'écho. Vous pourrez en prendre connaissance en suivant les liens ci-dessous :

https://reporterre.net/Quand-le-gouvernement-et-la-FNSEA-redessinent-la-carte-des-cours-d-eau

https://reporterre.net/La-FNSEA-veut-faire-disparaitre-les-petits-cours-d-eau-de-nos-cartes

https://reporterre.net/La-nouvelle-cartographie-des-cours-d-eau-menace-l-interet-general

3 – Plan de Gestion d'Etiage Garonne Ariège : le grand retour des réserves d'eau

Se servant des changements climatiques annoncés de longue date par les experts du GIEC, la révision du PGE instrumentalise ses conséquences vers une seule et unique conclusion : **l'augmentation prétendument indispensable des réserves d'eau.**

Loin de répondre par l'analyse, certes complexe, des causes et par la recherche de solutions adaptées, notamment par les changements des gestes et des pratiques humaines, cette orientation masque les responsabilités et invite à la fuite en avant. Elle ne saurait en aucun cas anticiper et régler les disfonctionnements attendus des écosystèmes aquatiques, mais au contraire accepte le risque d'en aggraver les conséquences.

Ainsi notre association « le Chabot » de Protection des Rivières Ariégeoises a apporté des éléments de réflexion dans le cadre de la révision du PGE Garonne Ariège.

Il est urgent d'adapter nos gestes au changement climatique :

* Promouvoir une agriculture réactive au réchauffement climatique qui encourage l'agroforesterie et l'agrobiologie, une agriculture paysanne diversifiée qui évite la monoculture (en particulier celle du maïs, culture trop gourmande en eau).
Accélérer les mises aux normes par l'installation obligatoire de compteurs d'eau et soutenir des systèmes d'arrosage moins gaspilleurs de cette ressource.

* Permettre le rechargement des nappes d'accompagnement :
- en évitant de créer de nouveaux barrages qui affaiblissent nos cours d'eau et les privent des débits de plein bord nécessaires au rechargement des nappes
- éviter l'évaporation massive sur ces grandes étendues d'eau ouvertes à l'évaporation, accentuée par le réchauffement climatique (évaluée à plus de 2 M de m3 de déficit hydrique sur le barrage de Montbel par exemple)
- intégrer la mise en place de « crues morphogènes anthropiques» dans la gestion des cours d'eau classés en Masse d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) du fait du sur-stockage massif des têtes de bassins versants Pyrénéens.

* éviter les projets catastrophiques pour les cours d'eau, tels qu'une rehausse du barrage de Monbel par alimentation du Touyre :
- catastrophique pour cette rivière (très long parcours en TCC, débit moyen inter annuel très faible, antécédents de pollutions forts…)
- mais aussi dans la retenue elle-même par risque de pollution pour l'aquaculture BIO présente sur le site et pour le tourisme nautique de baignade en période estivale.

* Revoir les plans de réhabilitation des anciennes carrières-gravières en eau : remblais des parties en eau, couverture photovoltaïque des lacs existants, interdiction de mise à jour des nappes...

* éviter le réchauffement et l'eutrophisation des cours d'eau en respectant les rypisilves.

* mettre en cohérence les politiques publiques sur les débits des cours d'eau par leur mise à jour et la rehausse des débits réservés (1/10ième du module interannuel) au niveau des débits définis comme débits d'objectifs d'étiage (DOE) sur les cours d'eau classés en Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM).

4 – Et toutes nos autres interventions au long de l'année :

4 -1 des enquêtes publiques lourdes de conséquences :

Seix : Un assainissement par endiguement et enrochement sur le Salat

Nous ne pouvons qu'approuver la décision prise de construire enfin un réseau de collecte des eaux usées digne de ce nom pour le village de Seix. Cependant nous regrettons qu'il se fasse au détriment d'un cours d'eau en très bon état écologique, de ses berges, des habitats et des espèces protégées qui y vivent.

A la première crue un peu sérieuse certains blocs seront inévitablement arrachés laissant l'eau s'engouffrer dans le matériau de remplissage meuble. La conduite, privée de son support, ne résistera pas longtemps et les eaux usées de Seix retrouveront rapidement le lit du Salat.
Une fois de plus la Nature sert de valeur d'ajustement, alors que d'autres solutions moins dommageables sont tout à fait possibles.

Déviation de St Quentin la Tour, le Countirou impacté

La déviation de St Quentin franchit plusieurs fois le ruisseau du Countirou avec le risque de créer de nouveaux seuils sur ce cours d'eau déjà bien malmené. Plusieurs zones humides sont touchées dont certaines sont des zones à Jacinthe de Rome, plante rare et menacée.

Variscan Mines : permis de recherche et réouverture des mines à Salau

Le Couserans a accueilli de longue date de nombreuses exploitations minières. Les vestiges en sont nombreux. Les études récentes sur toutes ces vallées voisines (Salat-Lez) ont montré la présence de nombreux métaux lourds issus du lessivage des terrils disséminés le long des cours d'eau. Les mines de Salau n'échappent pas à cette triste réalité et le projet de recherche est porteur d'un risque fort de contamination supplémentaire du Salat.

En effet, le projet de recherche ouvre une nouvelle galerie, devant recouper les galeries anciennes existantes. Ce réseau de galeries datant des exploitations précédentes est aujourd'hui ennoyé et nécessitera donc d'être totalement vidangé, soit directement pendant la procédure de recherche lors du creusement d'un forage de 1000m de long pour le recouper, soit lors de la future exploitation minière.
Le site recèle des éléments associés au minerai de tungstène des minéraux solubles à forte dangerosité. C'est le cas de l'arsenic dont la présence est attestée.
Les eaux évacuées et relarguées dans le milieu naturel lors des opérations de vidange sont potentiellement contaminées ? Or, aucune étude ou mesure n'est envisagée. Le risque d'un impact sur le Natura 2000 n'est même pas évoqué.

Retenue pour canons à neige de Guzet : une nouvelle retenue d'eau sur le site de Gérac.

C'est un projet anachronique, peu soucieux de développement durable, déphasé face aux défis du changement climatique.
Le pétitionnaire n'apporte aucune garantie que Guzet Neige rendra la vallée de Turguilla à son état initial et retirera les équipements dits « abandonnés ». Pas plus qu'il n'apporte de garantie que Guzet Neige s'en tiendra à ce seul projet déposé à l'enquête publique. Il est alors légitime de soupçonner une opération de « saucissonnage ».
C'est un coût d'investissement de plus de 4,8 millions d'euros, démesuré comparé aux bénéfices attendus du projet.
Le bilan annuel des débits présenté n'apporte qu'à peine 2 l/s supplémentaires et justifie mal l'importance des sommes publiques engagées.
Aucune solution alternative n'est envisagée. Or d'autres voies sont possibles

Notre association « le Chabot » de Protection des Rivières Ariégeoises a donc émis un avis très défavorable à ce projet.

Deux projets de micro centrales sur le Gérul et ses affluents

Pour l'instant ces deux projets sont arrêtés. Mme la Préfète, devant l'unanimité des dépositions des associations et des avis techniques de ses services, à émis un avis défavorable. Le pétitionnaire n'en restera pas là et saisira certainement les juridictions administratives mais, une fois n'est pas coutume, la Préfètenous trouvera à ses cotés pour défendre sa décision et ce cours d'eau.
Cette vallée encore indemne d'aménagements reste préservée.

4 – 2 les autres dossiers traités.

La liste s'allonge d'année en année, preuve de notre reconnaissance et de notre utilité.
Chaque situation fait l'objet de notre analyse environnementale et de signalements argumentés auprès des services de l'Etat.
Ainsi sans détailler :

- des travaux non conformes sur la micro centrale de Lacourt
- un défrichement sauvage au Bac d'Hiliat
- des travaux sans autorisation sur le Carol
- et toujours des stocks de fumiers (sur l'Arac cette fois)
- un projet d'élevage porcin à Saurat en zone habitée et contre deux cours d'eau
- et des rejets directs dans les cours d'eau (HLM du Mas d'Azil)
- encore des travaux non conformes sur un cours d'eau : le Carol à Baulou

5 - Nos dossiers juridiques traités cette année ou en cours :

Seuls ou avec d'autres partenaires (FNE MP, CEA, TOS, fédération de pêche…) nous saisissons régulièrement les juridictions administratives ou pénales lorsque les voies de la concertation n'ont apporté aucune évolution notable et que l'impact sur les milieux aquatiques est avéré.

Au Tribunal Administratif :

Nous perdons en appel à Bordeaux sur l'autorisation Denjean Granulats

la SARL Chega fait appel de la décision qui nous a donné raison en première instance sur l'autorisation de dériver le cours d'eau du Rec Blanc et de l'Artigue dans le Quérigut pour alimenter sa microcentrale.

Toujours l'autorisation d'exploiter la gravière Mallet en Basse Ariège.

et le droit d'eau du moulin des Salenques.

l'autorisation de création d'une retenue pour les canons à neige sur le plateau de Beille que nous avons déféré.

le dossier sur la création de la zone d'activité d'Arignac et le dossier de permis de détruire des espèces sensibles se clôture par une transaction administrative

le dossier du SCOT de la vallée de l'Ariège,

Au tribunal pénal :

les deux gros dossiers contre EDF devraient passer en jugement au printemps 2017, il s'agit de :
- la vidange catastrophique du barrage du Laurenti dans le Quérigut
- l'exploitation d'une dérivation et une prise d'eau sans autorisation dans le même secteur du Quérigut.

les infractions à la règlementation sur le respect de la continuité écologique et les débits réservés de plusieurs micro centrales : celles d'Aucazein et d'Iliartein sur la Bouygane et celle de la Forge de Belesta sur l'Hers

la plainte contre X sur la pollution au tétrachloroéthylène du puits de Layroule à Foix est toujours en cours. Les origines de la pollution sont traquées par un bureau d'étude spécialisé dans ces types de produits.

un dossier en reconnaissance de récidive contre la pollution du ruisseau des 3 Bornes par un élevage bovin industriel sur la commune de Montaut. Ancienne propriété de Laurent Spanghero.

6 – La vie de l'association, les actions de formation et de sensibilisation :

a régulièrement à une quantité de réunions institutionnelles et partenariales :
Le Plan de Gestion des Etiages Garonne Ariège, les Natura 2000, les opération coordonnée sur l'Ariège, les commissions consultatives préfectorales (CODERST, nominations des Commissaires Enquêteurs), les CLIS, le CESEA etc…

Et bien sûr nous continuons d'organiser nos journées de formations, nous participons à des débats, à des soirées d'échanges et de sensibilisation aux différents impacts des activités humaines sur les milieux aquatiques.

Une vie associative riche et enrichissante, festive aussi.

Les formations du Chabot

2 jours au centre de montagne de Suc et Sentenac pour une formation remarquable et remarquée sur « la Ressources en eau et milieux humides en montagne »

Nous intervenons aussi avec FNE MP : « Débit naturel, débit réservé, débit d'objectif d'étiage, débit de crise : de quoi parle-t-on ? » 04/05/2016

Tout en regrettant fort la disparition d'Ariège News nous sommes toujours présents dans les médiats, écrits et télévisés.

Projet de stabulation à Tourtouse : mobilisés pour sauver le ruisseau d'argent
Environnement

comme à

Radio Transparence

Tourtouse : le projet de stabulation retiré
Environnement

Ou sur le web à « Reporterre » …. Et maintenant « Azinat.com »

Sans oublier notre journée conviviale chez nos amis de Fourmiguère, Sylvain et Doris.

7 - trésorerie :

Les comptes de 2016 de l'association sont arrêtés respectivement à :

7 658 euros de recettes pour 7 101 de dépenses ce qui dégage un solde positif de 557 euros.

Avec son petit budget notre association paraît fragile mais nos adhérents sont fidèles et nous continuons à nous renforcer.

Année	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Adhérents	77	85	91	100	111	115	116	118	124	126	133	153
Membres	58	67	71	80	85	77	70	81	95	90	94	111
Cotisation	692	776	779	858	938	1025	1071	1083	1406	1345	1412	1592

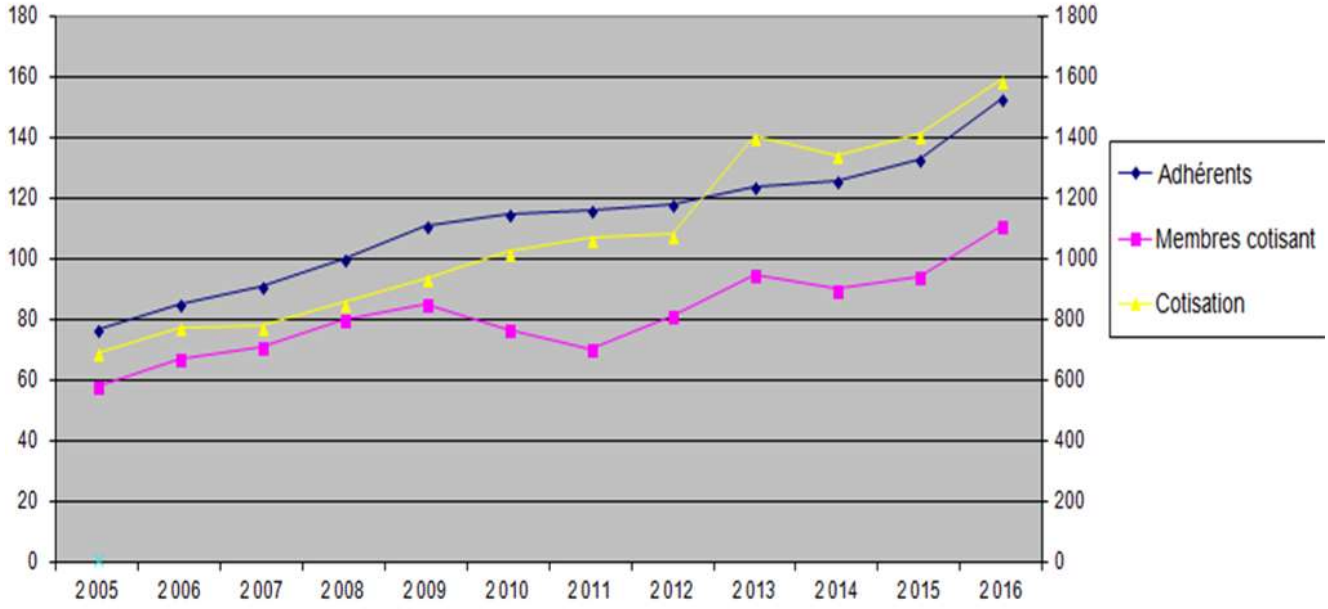

Pensez au « Chabot »

N'attendez pas . . .

Votre cotisation est la marque de votre intérêt et de votre soutien.

Mais il est facile de l'oublier :

N'attendez pas, faites-lui vite parvenir votre cotisation !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Cotisation 2017 : **adhérent 15 euros**, inchangée (vous avez de faibles revenus : 6 euros)
cotisation couple 25 euros

Chèques à l'ordre de : APRA « le Chabot » - Mairie de Varilhes 09120 –

adresse : Mairie de Varilhes 09120

ou remis à Jean Pierre Jenn, trésorier ;
615 Route de Revel
31450 Odars